













A retenir

- MILDIU** Pression en hausse. Toute nouvelle pluie est contaminante : restez vigilants.
- OÏDIUM** Nous sommes toujours dans la phase de réceptivité maximale
- BLACK - ROT** Surveillez vos parcelles.
- VERS DE LA GRAPPE** Surveillez les pièges pour détecter le début du vol.
- RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

Zone Corrèze	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	9 22	8 25	12 27	16 29	18 29	19 28
Tendances						

Zone Hte Vienne	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	9 20	10 22	12 24	16 26	17 28	18 27
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Pinot N	Gamay	Cab. F.	Cab. S.	Merlot	Chard.	Sauv.	Chenin
Verneuil sur Vienne	21 - 23	21 - 23	-	-	-	-	-	-
Corrèze	-	-	25 - 27	2 5 - 27	25 - 27	27	27	27

Rappel des stades :

- 21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux
- 23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés
- 25 : 80 % Floraison
- 27 : Nouaison
- 29 : Baies de la taille d'un plomb

MILDIOU

• Situation au vignoble

L'état sanitaire évolue peu depuis la semaine dernière. Deux taches isolées, non sporulées, ont été identifiées, sur feuilles, sur le secteur de Brivezac (cépage Chardonnay). Des taches douteuses, isolées et non sporulées, ont également été relevées à Allasac (cépages Chardonnay et Chenin) et Verneuil sur Vienne (Pinot noir). Ailleurs, la situation sanitaire est globalement saine.

• Données de la modélisation (Postes de Verneuil sur Vienne et Voutezac)

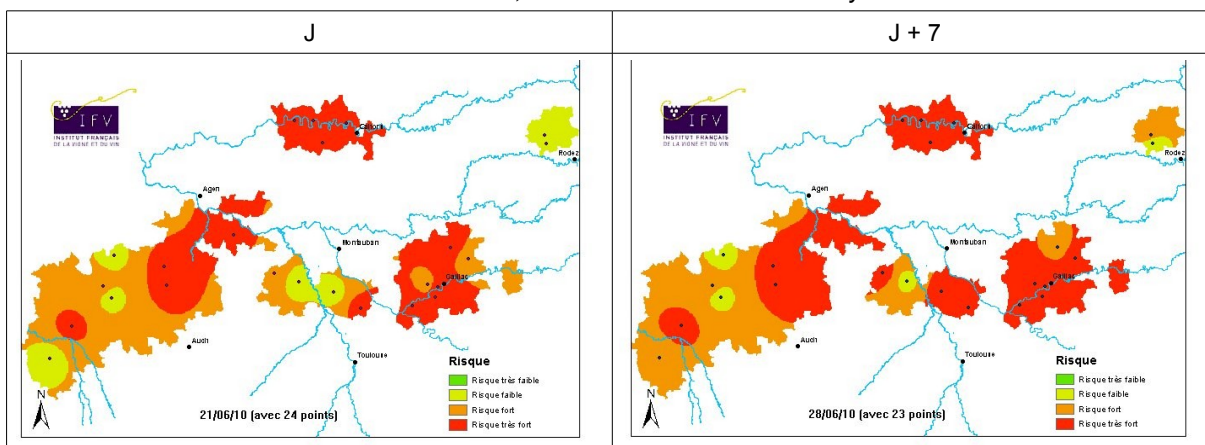
Les cumuls de pluies de la semaine dernière vont de 35 mm pour le secteur d'Objat à 47 mm pour celui de Verneuil sur Vienne. Pour la période écoulée, la pression était en hausse et le risque élevé. D'après le modèle, les pluies des 15 et 16 juin ont engendré des contaminations de masse importantes. Les taches issues de ces contaminations devraient être visibles en début de semaine prochaine.

Pour cette semaine encore, la pression est en hausse et le risque devient très élevé. Toute nouvelle pluie devrait être contaminante.

Évaluation du risque : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour la fin du week-end. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)

Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010



Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Cette semaine encore, aucun symptôme d'oïdium n'a été détecté dans les parcelles du réseau d'observation.

Évaluation du risque : C'est pendant la période qui va de la floraison à la fermeture de la grappe que la maladie peut exprimer son caractère épidémique. La conjugaison de la forte sensibilité de la grappe à cette période et de la virulence du champignon, font des stades pré-fermeture une phase de haut risque.

Prophylaxie : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



Reconnaissance des symptômes : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.

En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.

BLACK ROT

• Éléments de biologie

La dissémination de la maladie se fait de proche en proche. Ce sont les pycnides (petites pustules noires présentes sur les taches foliaires) qui assurent les contaminations secondaires sur feuilles et sur grappes : les spores sont dispersées par la pluie sur tous les organes placés autour de l'éclaboussure (coup de fusil).

Les attaques sur grappe se manifestent d'abord par une tache brune circulaire sur la baie. Cette tache finit par envahir la totalité du grain qui prend alors une teinte brun clair. La baie finit par flétrir et se dessécher. La gravité de l'attaque peut aller de quelques grains atteints à des grappes entièrement desséchées.

• Situation au vignoble

Les taches observées la semaine dernière n'ont, pour la majorité, pas développé de pycnides. Des taches douteuses ont été relevées en Corrèze : en l'absence de pycnides, le diagnostic reste incertain.

Évaluation du risque : Comme pour l'oïdium, la sensibilité de la grappe au black-rot est maximale entre la nouaison et le stade fermeture. La gestion de ces maladies est préférentiellement couplée.

BOTRYTIS

• Situation au vignoble

Le temps pluvieux de la semaine dernière a favorisé la résurgence de symptômes foliaires de botrytis. Quelques taches ont été observées sur le secteur de St Julien Maumont (cépages Sauvignon et Cabernet sauv.)

Mesures prophylactiques : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Les pièges du réseau n'ont enregistré aucune capture la semaine dernière.

• Données de la modélisation (Modèle Potentiel Système – IFV)

Le modèle prévoit :

- pour le secteur Objat : un début de vol autour du 26 juin, les premières pontes autour du 5 juillet et les premières éclosions autour du 12 juillet.

- pour le secteur de Verneuil sur Vienne : un début de vol autour du 5 juillet juin, les premières pontes autour du 14 juillet et les premières éclosions autour du 20 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

Évaluation du risque : Le vol n'a pas encore démarré.

Compte tenu du niveau de pression faible à inexistant sur la G1 (seul le poste de Verneuil sur Vienne a enregistré des captures), une évaluation de la nuisibilité des vers de la grappe sur les vignobles du Sud Corrèze et du Limousin devra être faite sur la base des piégeages qui pourraient être enregistrés en G2.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les larves et adultes de cicadelle verte sont observés en très petit nombre.

Évaluation du risque : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

OBSERVATIONS DIVERSES

A l'exception du secteur de Branceilles (4% de feuilles occupées), les observateurs n'ont signalé aucun thrips cette semaine.

Des dégâts localisés de cigariers ont été observés sur Verneuil sur Vienne (1 cep) et St Julien Maumont (1 cep).

Les 3 Notes Nationales Vigne 2010 (Mildiou, Oïdium, Black rot) sont consultables et téléchargeables par le lien suivant : <http://www.limousin.synagri.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPARCLEF/00013180?OpenDocument&P1=00013180&P2=&P3=&P4=PAGESEC&SOURCE=I>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE

FLAVESCENCE DOREE 2010 - RAPPEL

La Flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante et qui provoque à terme la mort du cep contaminé. Le vecteur de cette maladie est un insecte : *Scaphoïdes titanus*, de la famille des cicadelles.

La lutte contre cette maladie est rendue obligatoire par l'arrêté ministériel du 9 juillet 2003 sur tout le territoire national.

En Limousin, le préfet de la Corrèze a fixé la liste de communes concernées par la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice, par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2010 accessible au lien suivant :

http://www.correze.pref.gouv.fr/Correze/Correze/prefecture/Publications_des_services_etat/Recueil_d_es_actes_administratifs_de_la_prefecture/Annee_2010/raacnvingtdeuxSP2010.pdf

Compte tenu du fait que l'éclosion des premières larves de cicadelle a eu lieu aux alentours du 17 mai, les dates de traitement pour les communes visées dans l'arrêté préfectoral du 01/06/2010, devront respecter le calendrier suivant :

Premier traitement (larvicide)	Semaine 24 (vers le 14 juin)
Seconde traitement (larvicide)	Semaine 26 (vers le 28 juin)
Troisième traitement (adulticide)	Semaine 29 ou 30 (3 à 4 semaines après deuxième traitement).date à confirmer dans un prochain BSV

Les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne ne sont pour le moment pas concernés par ce traitement obligatoire.

Rappel : tout symptôme de flavescence dorée détecté sur notre région, doit être signalé auprès de la DRAAF du Limousin (service: SQSA).